

MAUVAISE NOUVELLE ET... «AUTRE» NOUVELLE

Comme le veut la tradition, parlons d'abord de la mauvaise nouvelle. Le 11 septembre dernier, le ministre des Transports du Québec annonçait que le gouvernement allait de l'avant avec le virage à droite au feu rouge (VDFR) – Montréal étant considéré comme un cas d'exception. Honnêtement, même si nous savions que le projet était fort avancé, surtout avec la réalisation de projets expérimentaux dans 26 municipalités, cette annonce nous a bien étonnés. Le rapport du professeur Michel Gou de l'École polytechnique est pourtant limpide : il est possible de réaliser des gains bien supérieurs en matière d'économie d'essence et de temps!

Il semble donc que le cri du cœur de tous ces automobilistes-qui-ont-tant-de-secondes-à-sauver ait été plus fort que celui des cyclistes, des piétons, des handicapés et des personnes âgées réunis. Une fois encore, on a l'impression de toucher au grand tabou : l'automobile, et à cette valeur fondamentale et inaliénable : le droit de l'utiliser n'importe quand, n'importe comment. Certes, le vélo gagne du terrain au Québec, mais l'automobile n'en perd pas...

En rendant sa décision, le ministre des Transports s'est engagé à présenter cet automne un plan d'action qui précisera les modalités d'application du VDFR; automobilistes, piétons et cyclistes y seront interpellés. Nous avons déjà signifié au ministre notre désir de participer à cette démarche; l'idée a été bien reçue. Il serait d'ailleurs intéressant que cette démarche conduise à l'élaboration de normes techniques régissant l'établissement du VDFR, normes qui seraient élaborées à partir de la typologie des carrefours. Car on sait que la délinquance des usagers de la route ne se résume pas à une question comportementale. Piétons et cyclistes, surtout, assurent parfois leur sécurité en composant avec



PHOTO : MATHIEU LAMARRE

une configuration routière ou une signalisation disons... singulières. La troisième édition du *Guide technique d'aménagement des voies cyclables* (parution : janvier 2003) pourra sûrement contribuer à ce travail, mais il faudra sans doute approfondir certains aspects de l'aménagement des carrefours où sera permis le VDFR.

À Montréal, la dynamique sera différente. En effet, selon la décision prise par le gouvernement, la Ville de Montréal est jusqu'à maintenant la seule qui pourra autoriser ou non le virage à droite au feu rouge. Une consultation, à laquelle nous participerons, est prévue cet automne. Un sondage CROP/La Presse révélait que si les Québécois approuvent à 62 % le virage à droite au feu rouge, seulement 48 % des Montréalais y sont favorables. Cette donnée restera-t-elle lettre morte, ou sera-t-elle la base d'une décision démocratique?

Dans la foulée du Sommet de juin dernier, la Ville de Montréal était sur le point d'annoncer un ambitieux plan vélo étalé sur cinq ans : près de 20 millions de dollars au total, incluant la réalisation d'un axe cyclable majeur au centre-ville. Ça, c'était la bonne nouvelle... mais c'était, et c'est encore, semble-t-il, une *intention*. La

certitude, elle se chiffre pour l'instant à 9 millions de dollars, et concerne les tronçons suivants : sur Côte-des-Neiges, dans le secteur sud-ouest (rue Argenson ?), sur Notre-Dame (dans l'est), l'emprise ferroviaire du CP (entre Goin et St-Urbain). Les 11 « autres » millions, ils se brassent actuellement dans le processus budgétaire...

J'y fais référence, car ce « plan vélo » est à la limite antinomique avec l'adoption du VDFR. En effet, la conjoncture actuelle nous semble favorable à une ouverture sur l'option vélo et à des modes de transport autres que la voiture. Dans ce contexte, le VDFR devait-il vraiment être considéré comme une priorité?

De plus, dans les faits, à Montréal, le virage à droite au feu rouge est techniquement impossible à un nombre élevé de carrefours, compte tenu de l'équipement actuel (feux de circulation, traverses piétonnes prioritaires). Ailleurs, c'est carrément le flot piéton ou cycliste qui le rend impossible. Il est à souhaiter que le plan vélo puisse souligner l'évidence de cette réalité; et puisse Montréal joindre le club – très très sélect, soit, mais imposant – de New York¹. I love New York...

¹ New York est la seule ville des États-Unis où le virage à droite est interdit.



ÉDITORIAL
Par Jean-François Pronovost
Directeur général

LES VÉLOS ÉLECTRIQUES ET LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La venue sur le marché de bicyclettes électriques a récemment forcé Transport Canada (en 2001) à se prononcer sur le statut officiel de ces véhicules. Quoique peu présents sur les pistes et les routes du Québec, les vélos électriques, si l'on se fie à certains indices, pourraient connaître une relative popularité. Or l'éventuelle présence de ces vélos « hybrides »— munis de pédales ET d'un mode de propulsion — sur les voies cyclables inquiète les cyclistes.

Pour Vélo Québec, la présence de vélos munis d'une assistance électrique sur les voies cyclables serait acceptable si ces véhicules répondaient aux critères suivants :

1. Puissance limitée à 400 watts ;
2. Assistance-moteur uniquement conjuguée au pédalage ;
3. Ratio d'assistance limité à 1 :1 (puissance du cycliste et du moteur équivalentes) ;
4. Arrêt de l'assistance au-delà de 20 km/h ;
5. Utilisation réservée aux 14 ans et plus.

Ces critères étant similaires à ceux qu'ont adoptés de nombreux pays européens.

Or le gouvernement du Québec modifiait début septembre le Code de sécurité routière à la suite de l'adoption, par Transport Canada, d'une réglementation autorisant la présence sur les voies cyclables de véhicules développant une



puissance maximale de 500 watts ; l'assistance du moteur devra cesser dès que la vitesse de 32 km/h est atteinte ; aucune contrainte n'a été énoncée concernant l'assistance au pédalage (le conducteur d'un vélo électrique peut donc accélérer et rouler sans pédaler). De plus, un des articles stipule que le véhicule « peut être propulsé par la force musculaire ».

Le Mikado Volta, un vélo électrique intelligent: lorsque vous dépassez 24km/h, la batterie coupe automatiquement l'alimentation électrique.

Cela ouvre la porte à certains excès... de vitesse. Pour l'instant, la présence marginale des vélos assistés rend le problème plutôt potentiel, mais il est clair que Vélo Québec entend maintenir sa position sur la question.

ROBERT BOIVIN QUITTE LE GROUPE VÉLO



Après 20 ans de loyaux services, Robert Boivin a quitté le Groupe Vélo le 4 octobre dernier pour accepter le poste de directeur général de la Cinémathèque québécoise. Robert a été des débuts du Tour de l'Île de Montréal et a été pendant toute cette période un joueur-clé de l'organisation. Il avait déjà occupé le poste de directeur général de Vélo Québec au milieu des années quatre-vingt et occupait, depuis plusieurs années déjà, le poste de vice-président aux relations publiques. Nous avons fait un duo du tonnerre lors de la préparation de la Conférence vélo mondiale (1992) et également lors de l'élaboration du concept d'origine de la Route verte.

Avec cette nomination, Robert touche à une autre de ses passions : le cinéma. Dans une autre vie, il a étudié et enseigné le cinéma et est toujours resté féru en la matière. Bonne route Robert.

Jean-François Pronovost

RENCONTRE DES CLUBS CYCLISTES DU QUÉBEC

C'est « sous l'égide » du dynamique club Les Cyclophiles de Drummondville que s'est tenue les 14 et 15 septembre la traditionnelle rencontre des clubs cyclistes du Québec. Les cyclistes se sont d'abord attaqués aux aubaines de la Foire... aux aubaines, le vendredi soir, avant de se lancer sur les belles routes environnantes. Comme d'habitude, cette rencontre aura été l'occasion de fraterniser, de se régaler, de pédaler et de rire un bon coup. Seuls les participants à l'Assemblée générale annuelle des conseils d'administration des clubs de vélo, tenue le dimanche matin, ont été TRÈS sérieux. Enfin, c'est ce qu'ils ont raconté...

La décision du Conseil des ministres d'autoriser le virage à droite au feu rouge a déçu. Aussitôt l'annonce faite, le Groupe vélo a réagi par l'envoi d'un communiqué que voici.

VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE LE GROUPE VÉLO EST ÉTONNÉ

Montréal, le 12 septembre 2002 – Suzanne Lareau, présidente du Groupe vélo, est étonnée de la décision du ministre des Transports Serge Ménard de permettre le virage à droite sur feux rouges (VDFR) à partir du printemps 2003.

« Le rapport réalisé par le professeur Michel Gou sur le VDFR est pourtant clair : il n'est pas opportun d'implanter le virage à droite sur feux rouges au Québec, indique Suzanne Lareau. Et il est possible de réaliser des gains bien supérieurs en matière d'économie d'essence et de temps de transport par d'autres moyens parfaitement sécuritaires. Malgré ces conclusions défavorables, le Conseil des ministres est allé de l'avant en approuvant le virage à droite. Il y a là une logique qui nous échappe » déclare Suzanne Lareau.

« Au Groupe vélo, nous proposons des moyens de désengorger les routes par l'uti-

lisation de différents moyens de transport actifs, dont le vélo et la marche. Le VDFR provoquera l'effritement du sentiment de sécurité chez les cyclistes et les marcheurs. Sans compter que les automobilistes ne se rendront même pas compte des gains insignifiants en temps et en économie d'essence que la mesure est supposée apporter » ajoute Mme Lareau.

À l'heure où la société s'interroge sur l'augmentation alarmante de l'obésité chez les gens et les façons de respecter les conditions du protocole de Kyoto, il y a lieu de se questionner sur ce retour en arrière favorisant l'automobile contre d'autres moyens de transport. « C'est pas juste un virage à droite que le gouvernement nous impose, mais un réel virage à 180° vers une mesure qui date du siècle dernier et qui favorise le tout-à-l'auto » s'indigne Suzanne Lareau.

Le Groupe vélo entend rester très actif pour la suite du dossier. « Le ministre des Transports doit proposer d'ici un mois un plan d'action visant à changer les comportements des automobilistes, des piétons et des cyclistes, souligne la présidente du Groupe vélo; nous serons très attentifs aux modalités d'application de ce VDFR. » Quant à la situation de Montréal, le Groupe vélo sera présent lors des consultations annoncées hier par Claude Dauphin, responsable des Transports au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Le Groupe vélo regroupe la corporation du Tour de l'Île de Montréal, Vélo Québec et les Éditions Tricycle. Sa mission est de promouvoir la pratique libre et sécuritaire du vélo auprès de toute la population, tant pour des fins de loisir et de tourisme que de transport.

DÉCÈS D'UN PIONNIER



Fernand Tremblay était ce qu'on appelle un personnage. À l'emploi des éditions Tricycle depuis plus de vingt ans, Fernand était connu par les uns pour sa voix de basse retentissante et ses 120 kilos, par les autres pour ses nombreux voyages à vélo en solitaire, à une époque où le Maroc et la Turquie, notamment, n'étaient guère fréquentés par les cyclo-touristes, par d'autres encore comme un de ces hurluberlus qui utilisent leur vélo même

l'hiver. Mais tous connaissaient Fernand Tremblay pour sa franchise, son originalité, son ardeur au travail et sa présence intense à la vie. Il a perdu sa lutte contre le cancer le 19 septembre dernier (au lendemain d'une dernière vente de publicité !). Il manquera assurément à tous ceux et celles qui ont pu côtoyer cet homme sympathique et coloré.

L'APPELLATION V L'ENSEIGNE DES COMMERÇANTS VERTS

Chapeauté par Vélo Québec, l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal œuvre depuis 1997 afin de sensibiliser les citoyens et les commerçants aux problèmes environnementaux par la mise en place d'actions concrètes. Le programme Appellation V s'adresse spécifiquement aux commerçants ; il entend identifier les commerces qui se seront distingués par leurs démarches en ce sens.

Dès 2000, l'Éco-quartier Peter McGill encadrait 19 commerces du centre-ville dans leurs démarches visant à modifier leurs pratiques de gestion. L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal poursuit les mêmes objectifs. Au programme : collecte sélective de papier, carton, verre, plastique et métal, réduction des débits d'eau, de l'éclairage, gestion des déchets, etc. Tout commerce qui respectera les critères établis conjointement avec l'Éco-quartier se verra apposer la certification environnementale Appellation V, témoin auprès des consommateurs de son engagement environnemental.



1251, rue Rachel Est
Montréal, Québec
H2J 2J9
(514) 521-8356



EN BREF...

FORMATIONS EN MÉCANIQUE ET EN ENCADREMENT CYCLISTE
C'est avec les cours Mécanique II et Encadrement cycliste, donnés la fin de semaine du 15 septembre, que s'est terminée la saison des formations offertes par Vélo Québec. Au total, plus de 220 personnes ont pu bénéficier du savoir-faire de notre équipe d'enseignants. Le nouveau calendrier des formations 2003 sera disponible dès février et pourra être consulté sur le site www.velo.qc.ca.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE
Vous voulez être informé de ce que trament les Éditions Tricycle, le Tour de l'Île et Vélo Québec... rien de plus simple : inscrivez-vous à notre liste de diffusion à www.velo.qc.ca.

SERVICE AUX MEMBRES
Cynthia Houde, responsable du service aux membres, nous a quittés pour quelques mois, histoire de perfectionner son crawl dans les mers du Sud. D'ici son retour en janvier, vous pouvez communiquer avec Louise St Maurice au 514 521-8356 # 308 ou à membres@velo.qc.ca

CONFÉRENCES À LA MAISON DES CYCLISTES LES LUNDIS VÉLO VOYAGES

NOVEMBRE

18 novembre Destination Ushuaia. Sept jours de préparation pour 15 mois de vélo : un voyage qui débute par une boutade et se termine par la rencontre avec des pays, paysages, cultures et personnes extraordinaires.

Par Julie Lapointe

25 novembre Préparation au cyclotourisme. Coureur d'élite, mécanicien, concepteur de vélos, Mathieu Fagnan connaît le vélo. Voilà le guide idéal pour nous parler de matériel, de techniques cyclistes et de planification d'itinéraires. Par Mathieu Fagnan

DÉCEMBRE

2 décembre Terre-Neuve. Visiter Terre-Neuve (et Saint-Pierre-et-Miquelon) à vélo et entre amis : c'est le projet enthousiasmant qu'ont réalisé huit mordus du vélo. Au programme :

ne boudier aucune forme d'hébergement ou de transport... et voyager avec plaisir !

Par Serge Gamelin et Carol Gauthier

9 décembre Six mois en Nouvelle-Zélande. Des paysages époustouffants, un monde aux antipodes du nôtre : voici l'île du Nord et l'île du Sud, destinations de rêve pour les mordus du vélo et du Pacifique. Par Marc Lamarre

Pour chacune des conférences :

Horaire : de 19h à 21h

Coût : 8\$ membre de Vélo Québec et 10\$ prix régulier

Lieux : la Maison des cyclistes, 1250 rue Rachel Est, Montréal

Réservation : (514) 521-8356 poste 344

